

L'honorable M. HAIG: Fort bien. C'est un vieux jeu qui peut se jouer à deux.

L'honorable M. BLACK: Il me semble regrettable, honorables sénateurs, que nous n'ayons pas commencé cette discussion lors du dépôt du premier rapport; nous aurions pu alors faire objection à tous. Mais il est manifestement injuste, selon moi, de bloquer cette dernière rémunération. Je consens volontiers à ce que le Sénat reprenne l'étude de tous les rapports, bien que je ne sois pas prêt à reconnaître que la rémunération soit trop élevée. Quant à la recommandation maintenant en délibération, je conviens avec l'honorable sénateur qui siège à ma gauche (l'honorable M. Dennis) que la rémunération de nos reporters de la presse n'est pas excessive; de fait, elle est très modeste. Je partage de plus son avis que pendant plusieurs années les journaux n'ont donné aucune place dans leurs colonnes aux débats du Sénat et qu'il s'est produit une grande amélioration au cours des dernières années sous ce rapport. Je pense qu'il est à l'avantage du pays en général que les débats de cette Chambre soient publiés, étant donné que quelques-unes des plus importantes mesures législatives prennent leur origine dans cette enceinte ou y subissent des modifications de réelle valeur. Je suis personnellement très en faveur de l'adoption du rapport...

Des VOIX: Très bien.

L'honorable M. BLACK: ...et je ne suis pas d'avis qu'il soit étouffé pour des subtilités de règlement.

Des VOIX: Très bien, très bien.

L'honorable M. MURDOCK: Il m'est assez difficile d'ignorer tant de propositions visant à l'adoption de ces rapports. Je retire mon opposition maintenant sous réserve qu'au début de la prochaine session je consignerai au *Feuilleton* une liste de questions qui, je l'espère, mettront les faits à jour en la matière.

L'honorable M. BLACK: Je vous remercie. Cela nous satisfait.

(La motion est adoptée.)

SALLE DE COMITÉ 262

L'honorable M. WHITE dépose les huitième et neuvième rapports du comité permanent de régie interne et des dépenses imprévues et en propose l'adoption.

(La motion est adoptée.)

BILL D'ARRANGEMENT ENTRE CULTIVATEURS ET CRÉANCIERS

MESSAGE DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Son Honneur le PRÉSIDENT donne lecture du message suivant émanant de la Chambre des communes:

Résolu: Qu'un message soit transmis au Sénat pour informer Leurs Honneurs que cette Chambre a substitué dans le bill n° 25, Loi modifiant la Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers, 1934, un nouvel amendement formulé par la conférence libre avec le Sénat, au second amendement apporté par le Sénat et que la Chambre a refusé d'agréer et sur lequel le Sénat a insisté, et qu'elle sollicite l'agrément du Sénat audit amendement.

L'honorable M. DANDURAND: Honorables sénateurs, appuyé par le très honorable M. Meighen—vu que nous avons tous deux pris part à cette conférence libre—je propose l'adoption de l'amendement soumis maintenant à cette Chambre.

(La motion est adoptée.)

BILL DES PÉNITENCIERS

PREMIÈRE LECTURE

Un message a été reçu de la Chambre des communes avec le bill n° 175, intitulé: Loi sur les pénitenciers, 1938.

(Le bill est lu pour la 1re fois.)

DEUXIÈME LECTURE

L'honorable M. DANDURAND propose la 2e lecture du bill.

—Les honorables sénateurs trouveront à la première page de droite du bill la courte note explicative que voici:

De façon générale, le présent projet de loi a pour but de constituer une Commission qui pourra exercer la direction des pénitenciers, sous l'autorité du ministre de la Justice. A l'heure actuelle, l'administration en est confiée à un surintendant et à trois inspecteurs, en qualité de fonctionnaires du ministère de la Justice.

A cette fin, il est nécessaire de modifier et de rénumérer plusieurs articles de la Loi des pénitenciers. La codification élucide le texte.

Je désire citer l'explication que le ministre de la Justice a donnée quand il a déposé à la Chambre des communes la résolution qui précédait le bill. Il a dit:

Je ne sous-estime pas, le comité peut en être sûr, la grande importance de la résolution et du projet de loi qui va la suivre. Ainsi que l'a dit l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Woodsworth), on agite la question depuis plusieurs années. A tort ou à raison, l'impression régnait que les choses ne marchaient peut-être pas aussi bien qu'elles l'auraient dû dans nos institutions pénales, et je me souviens que des citoyens bien intentionnés nous ont implorés d'instituer une enquête. J'étais dans l'opposition, quand ce grand apôtre des œuvres sociales qui habite la même ville que moi, le révérend archidiacre Scott, est venu me voir et m'a sollicité d'engager le Gouvernement à instituer une enquête sur les pénitenciers. Un élément considérable du public était certes soulevé à cette époque et, au cours de la campagne électorale de 1935, le chef actuel du Gouvernement a promis l'institution d'une enquête par une commission extra-parlementaire sur l'administration des pénitenciers.

Nous avons pris en main les affaires de l'Etat en octobre 1935 et nous avons nommé une com-